



Caillat Immobilier

EURL au capital de 15000 € - RCS Périgueux 490 669 934

Siège social : 6 rue Taillefer – 24000 Périgueux

Tél : 05.53.45.67.77 - E-mail : perigueux@laforet.com

## Ventes – Barème à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020

### Honoraires de transaction (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 50.000 €	4.166,67 €	5.000 €
De 50.001 à 100.000 €	-	9,50 %
De 101.000 € à 119.900 €	-	9,00 %
De 120.000 € à 200.000 €	-	8,00 %
De 201.000 € à 300.000 €	-	7,00 %
Au-delà de 300.000 €	-	6,00 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

**\*Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.

- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

## Honoraires hors transactions immobilières à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2020

### Honoraires de location

Honoraires pour les baux meublés, honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 : Pour la mission de location le mandataire aura droit à une rémunération (\*\*) spécifique par m<sup>2</sup> (TVA en vigueur 20%) calculée sur la surface habitable par partie de :

Zones	Visites, constitution du dossier, rédaction bail	Etat des lieux
Très tendues	12 euros / m <sup>2</sup>	3 euros / m <sup>2</sup>
Tendues	10 euros / m <sup>2</sup>	3 euros / m <sup>2</sup>
Hors zones tendues	8 euros / m <sup>2</sup>	3 euros / m <sup>2</sup>

(\*\*) Détail de la rémunération du mandataire au titre de la location du bien : visite du bien, étude du dossier de candidature (solvabilité), présentation au propriétaire et rédaction du bail.

**Honoraires d'entremise et de négociation (charge exclusive bailleurs) : 250 €**

**Honoraires pour les baux commerciaux ou professionnels : 20,00 % TTC du loyer annuel, hors charges, à la charge du locataire.**

### Les prestations particulières

Baux pour les parkings ou garages : 20,00 % TTC du loyer annuel, hors charges, à la charge du locataire.

### La gestion locative \*

Honoraires de gestion : 7,95 % TTC du montant du loyer et charges par mois. \* En partenariat avec Laforêt de GRADIGNAN (33170) – SARL DPC CONSEIL.